



LE P'TIT LANLOUPAIS



EDITORIAL

L'année 2018 s'en est allée, laissant derrière elle joie et satisfaction mais surtout tristesse.

Tristesse engendrée par le décès, le dernier jour de décembre, de Catherine Guyomard, élue toujours présente malgré la maladie, en respect de son engagement communal.

Nous garderons d'elle le souvenir d'une personne serviable, disponible et courageuse face à l'adversité.

L'équipe municipale entame la dernière année de son mandat. Cependant les projets ne manquent pas comme la construction de nouveaux logements sociaux ou la réimplantation d'un commerce de proximité.

Etre à l'écoute pour être toujours plus proches de vous, tel était le sens du sondage que nous avons initié pour le devenir du Kerganer afin de recueillir vos impressions, vos suggestions et votre avis éclairé.

Vous trouverez le résultat de l'enquête en page intérieure.

Les travaux pour le déploiement de la fibre optique ainsi que le chantier de mise en place de l'antenne de téléphonie avancent maintenant rapidement et l'année 2019 devrait être celle de la sortie de zone blanche pour notre village.

Voilà un moment, maintenant, que le printemps piétine à notre porte. Il avait déjà lancé une première offensive en février et nous nous étions alors promenés entre hiver et printemps pendant presque une semaine.

Mais aujourd'hui, il est bien là avec ses jours plus longs, plus lumineux, ses chants d'oiseaux et l'herbe soudain plus haute et plus verte.

Il impulse une énergie nouvelle, les travaux au jardin reprennent, le soleil apporte croissance et lumière bienfaisante.

Avec cette belle saison revient notre journée écocitoyenne.

Après cinq éditions riches en convivialité et en échanges, qui ont vu la réalisation, à travers notre commune, de nombreux chantiers, nous renouvelons l'aventure en 2019. Cet engagement citoyen qui permet à chacun de donner de son temps et de ses aptitudes pour son village, se veut surtout un moment privilégié de rencontre entre tous les habitants.

Alors, venez nous rejoindre le samedi 8 juin, nous comptons sur votre mobilisation !

Michelle Menguy, 2ème Adjointe

PENNADSTUR

Aet eo kuit ar bloavezh 2018, en ur lakaat war e lec'h joa ha laouenidigezh met dreist-holl tristidigezh.

Tristidigezh bet krouet, d'an deiz diwezhañ a viz Kerzu, gant marv Catherine Guyomard, dilennadez amañ bepred, daoust d'ar c'hleñved, evit doujañs he respet kumunel.

Mirout a raimp diouti soñj eus ur vaouez servijus, e-maez a garg ha kalonek a-dal d'an drougeur.

Boulc'hañ a ra ar skipailh kumunel bloavezh diwezhañ ar respet. Ne vank ket ar raktresoù, koulskoude, evel savadur lojeizoù sokial nevez pe ademplantadur ur c'henwerzh nes.

Selaou evit bezañ bepred tostoc'h ouzoc'h, sed ahe ster ar sontadeg hag hon eus reizhet diwar-benn dazont ar C'herganer evit dastum ho santadoù, ho tamantiñ hag hoc'h ali anaoudeg.

Kavout a reoc'h disoc'h an enklask er pajennoù diabarzh.

Mont a ra a-raok buan labourioù evit displeg an neudenn optikal evel chanter staliañ stign pellgomzerezh ha dleout a rafe ar bloavezh 2019 bezañ an hini 'afe hor c'hêriadenn er-maez eus takad gwenn,

Setu ur pennad, bremañ, ma pilpas an nevezamzer ouzh hon dor. Lañset en doa un argad kentañ e miz C'hwevrer c'hoazh ha baleet hor boa etre goañv ha nevezamzer e-pad tost ur sizhunvezh.

Met hiziv, emañ aze da vat gant e zevezhioù hiroc'h, splannoc'h, e ganoù al laboused hag ar geot trumm uheloc'h ha glasoc'h.

Luskañ a ra ur nerzh nevez, adkregiñ a ra al labourioù el liorz, kas a ra an heol kresk ha gouloù madoberus.

Gant an amzer gaer-se e teu en-dro hon devezh ekokeodedel.

Goude pemp gwech pinvidik, gant laouenekaet hag eskemmoù, hag o deus gwelet sevenidigezh meur a chanter, a-dreuz hor c'humun, e nevezomp an avantur e 2019.

Ar gouestl keodedel-se, hag a aotre pep hini da reiñ e amzer hag e varregezhioù evit e gêriadenn, zo dreist-holl ur pennad brientek kejadenn etre holl an annezidi.

Neuze, deuit da gejal en-dro ganeomp, d'ar Sadorn 8 a viz Mezheven, kontañ a reomp war hoc'h enluskerezh.

Michelle Menguy, eilmaer eilvet

INFORMATIONS MUNICIPALES

Sortie de la zone blanche

Installation du pylône de téléphonie mobile.

Depuis le 25 février, le chantier de mise en place de l'antenne de téléphonie est démarré et progresse vite. Le socle de 60 mètres cubes de béton a d'abord été coulé puis a dû sécher pendant trois semaines avant que le pylône treillis d'une hauteur de 35 mètres et d'un poids de 6,5 tonnes ne puisse être installé.

Les sections du pylône sont arrivées par convoi exceptionnel au lieu-dit Kerjolis le 18 mars puis assemblées sur place. Les antennes ont ensuite été montées.

Le 21 mars au matin, une grue de 60 tonnes a procédé non sans difficulté au levage du pylône, pour le déplacer et le poser sur son support de 3,5 mètres d'empattement dans un enclos sécurisé.

Une Convention avec Free Mobile est conclue pour une durée de douze années et une redevance annuelle d'un montant global et forfaitaire de 500 € sera perçue par la commune.

Lors de la journée écocitoyenne de septembre, nous planterons des arbustes à feuilles persistantes autour de l'enclos afin de créer un écran visuel à la base du pylône.

Déploiement de la fibre optique

Le déploiement de la fibre optique est un programme régional public colossal s'élevant à 2 milliards d'euros pour 1,2 million de prises qui seront installées sur trois phases jusqu'à l'horizon 2030.

Ce réseau d'accès à Internet permet d'envoyer et de recevoir un grand nombre de données : documents, photos, vidéos... dans un temps très court. On parle alors de FttH, Fiber to the Home, ce qui signifie « fibre optique jusqu'au domicile ».

Pour Lanloup le déploiement de la fibre optique devrait être effectif en 2020.

Appuis vélos

Fin février, des appuis pour vélos, financés par Guingamp Paimpol Agglomération ont été installés dans la commune par les services techniques de l'agglomération : 8 au jardin Guy Ropartz et 2 à l'aire de la Croix de Mission.

Collecte des ordures printemps 2019

Le calendrier des collectes 2019 est disponible à l'accueil de la Mairie.

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de sortir la poubelle la veille au soir ou le matin de bonne heure le jour de la collecte et qu'il convient de veiller à la qualité du tri réalisé.

**ATTENTION la collecte du mercredi 1er mai est décalée au jeudi 2 mai
pas de décalage pour le mercredi 8 mai**

Renseignements pratiques

MAIRIE : Tél: 02 96 22 33 45 - Courriel : mairie.lanloup@orange.fr - Site Internet : www.lanloup.bzh

Ouverture : lundi et jeudi de 9h à 12h - mardi et vendredi de 13h30 à 16h30

Le secrétariat de la mairie sera fermé le vendredi 31 mai.

Elections européennes

Du 23 au 26 mai 2019, les citoyens de toute l'Europe éliront leurs représentants au Parlement européen, 705 eurodéputés dont la tâche sera de bâtir, ces 5 prochaines années, les textes de lois appliqués par les Etats de l'Union européenne.

En France métropolitaine, le vote aura lieu le dimanche 26 mai 2019 et permettra d'élire 79 députés.



Ouverture du bureau de vote à la Mairie de 8 h 00 à 18 h 00

En cas d'absence prévue le jour du vote vous pouvez faire établir une procuration.

Les formalités doivent être accomplies au commissariat, à la gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Votre présence sur place est obligatoire, sauf impossibilité de vous déplacer en raison de votre état de santé (dans ce cas, un représentant de l'ordre peut se rendre à votre domicile pour accomplir les démarches si vous en faites la demande).

Ouverture de l'église

L'église est à nouveau ouverte au public, en libre accès,

du 1er avril au 30 septembre entre 9 h 00 et 19 h 00,

afin que les nombreux randonneurs et cyclotouristes qui traversent notre village ou les vacanciers qui y séjournent puissent la visiter à tout moment.

L'occasion pour eux mais aussi pour les Lanloupais, de venir admirer ce joyau de notre patrimoine et les dernières restaurations réalisées, notamment celle de la balustrade de la chapelle latérale sud.

A vos bloc notes

Jeudi 25 Avril : 18 h salle polyvalente Assemblée Générale de l'Association Saint Loup-Saint Roch

Samedi 27 Avril : Soirée crêpes-galettes organisée par le Comité des Fêtes, salle polyvalente

Mercredi 08 Mai : 11 h Cérémonie et dépôt de gerbe au monument aux Morts suivi d'un vin d'honneur

Lundi 3 Juin : 18 h 30 salle polyvalente Réunion d'information pour la journée écocitoyenne

Samedi 8 Juin : A partir de 9 h Journée écocitoyenne

Dimanche 16 Juin : 11 h Vin d'honneur pour la fête des Mères et Pères à la Mairie

Samedi 22 Juin : Pique-nique tiré du sac organisé par le Comité des Fêtes



JOURNÉE ÉCOCITOYENNE

6ème Journée écocitoyenne à Lanloup

Samedi 8 Juin 2019

Comme chaque année désormais, nous vous invitons à participer à notre Journée écocitoyenne pour partager un temps de travail et d'amitié entre nous.



Afin de toujours continuer d'améliorer notre cadre de vie, tout en encourageant la création de liens au sein de la population, nous lançons un nouvel appel à participation à notre journée écocitoyenne.

Cette journée permet ainsi à la commune de mener à bien des petits travaux d'intérêt communal, rénovation d'équipements, valorisation du patrimoine, entretien des chemins... dans la joie et la bonne humeur. Elle permet aussi aux Lanloupais de s'approprier leur environnement et de contribuer solidairement à l'embellissement de leur village tout en créant un sentiment collectif favorable à l'instauration d'un climat positif.

Déroulement de la journée



Les différents chantiers sont définis en amont. Les volontaires seront répartis en fonction de leurs préférences et de leurs compétences.



Pour bien commencer la journée, vous êtes invités à partager café, thé et croissants avant de vous rendre sur le chantier.

A midi, apéritif offert par la municipalité puis pique-nique tiré du sac, ouvert à tous les Lanloupais, dans le jardin Guy Ropartz

En soirée, apéritif et barbecue offerts par la municipalité permettront de remercier chaque participant de son investissement tout en prolongeant la journée dans la bonne humeur et la convivialité.

Les bénévoles disposant d'outils (pelle, râteau, balai, brouette etc.) sont invités à les apporter.

Inscriptions

Vous trouverez, jointe à ce bulletin, une fiche d'inscription.

Pour une meilleure organisation, n'oubliez pas de vous inscrire avant la date limite.

Au retour de vos fiches, nous vous inviterons à une réunion d'information afin de vous présenter les chantiers retenus et finaliser ensemble l'organisation.

Nous comptons sur vous tous pour faire de cette journée une réussite !



Entretien du cimetière

Laissons la nature franchir aussi les murs du cimetière ...

Depuis l'apparition de la phytochimie dans les années 50, en France, les allées des cimetières sont arrosées de pesticides pour maintenir une "propreté", pourtant bien illusoire.

Pas d'herbes certes, mais un sol contaminé, des eaux de ruissellement chargées de produits dangereux et des conditions de travail nocives pour la santé des employés.



Si aujourd'hui, l'herbe revient dans les allées de notre beau cimetière, ce n'est pas par absence d'entretien et il ne faudrait pas que l'apparition d'herbes folles soit perçue comme une forme de désintérêt. Car Philippe veille au bon état de ce lieu mais un cimetière en zéro phyto nécessite davantage de travail.

C'est la marque d'un fonctionnement plus respectueux de la vie, de la nature et de la santé de chacun d'entre nous. Et une attention pour les générations futures que les plus anciens n'auraient probablement pas reniée.

Chacun est invité à entretenir les espaces entre les tombes en passant au vert.

Abris de jardin et réglementation



Les articles R421-2 et suivants du Code de l'urbanisme précisent les conditions dans lesquelles la construction d'un abri de jardin nécessite soit un permis de construire, soit une déclaration préalable, soit aucune autorisation.

Les constructions d'abris de jardins dont l'emprise et la surface de plancher sont **inférieures à 5 m²** ne sont soumises à aucune formalité administrative.

Les constructions ayant pour effet de créer une surface de plancher ou une emprise au sol **comprises entre 5 m² et 20 m²** et dont la hauteur ne dépasse pas 12 mètres doivent faire l'objet d'une déclaration préalable à leur édification.

Au-delà de 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol, ou lorsque la hauteur de la construction dépasse 12 mètres, leur implantation est soumise à permis de construire. Un dossier de demande doit alors être adressé à la mairie en remplissant le formulaire Cerfa 13406 de demande de permis de construire.

La déclaration de travaux

Pour effectuer une déclaration préalable de travaux, il vous suffira de remplir un formulaire téléchargeable sur le site officiel du Service Public accompagné des pièces à fournir et de les envoyer par courrier recommandé à la mairie ou d'aller les y déposer directement. Notre secrétaire de mairie peut vous aider à compléter le dossier en cas de doute ou de questions.

Une fois votre dossier de déclaration préalable de travaux accepté par la mairie, vous recevrez un récépissé vous autorisant à démarrer les travaux à partir d'une date précise.

Le permis de construire

La procédure est la même que pour une déclaration de travaux, cependant il s'agit d'un formulaire différent également disponible sur le site officiel du Service Public.

Votre avis nous intéresse : le devenir du Kerganer

Résultats du sondage



Le conseil municipal s'interrogeait sur l'opportunité d'acquérir les locaux de l'ancien Kerganer, pour contribuer à y relancer une activité.

Cette question concernant tous les Lanloupais(es), nous avons décidé de consulter la population par l'intermédiaire du sondage ci-joint.

Vous avez été nombreux à y répondre (retour de 66 questionnaires) et nous vous en remercions infiniment car cela montre à quel point l'avenir de notre village vous tient à cœur.

1° Jugez-vous la relance d'un commerce de proximité multi-services, au bourg de Lanloup:

- Inutile **9** 13,64%
- Utile **30** 45,45%
- Indispensable **27** 40,91%
- Autre:

2° Quel type d'activité y verriez-vous? (Plusieurs réponses possibles)

- Débit de boisson **42** 63,54%
- Restauration **16** 24,24%
- Petite restauration à toute heure. **32** 48,48%
- Crêperie **18** 27,27%
- Petite épicerie proposant des produits locaux **47** 71,21%
- Dépôt de pains **45** 68,18%
- Animations ponctuelles **33** 50,00%
- Animations régulières **23** 34,85%
- Concerts **25** 37,88%
- Expositions **28** 42,42%
- Autres Relais colis - point poste - accueil de randonneurs - librairie - bibliothèque -

boulangerie - presse - vente de cartes postales de Lanloup et de Bréhec - paniers repas pour les cyclotouristes et les randonneurs - documentation touristique - brochures sur Lanloup - point café - chambres d'hôtes - télétravail - gîte d'étape - relais pressing - retrait d'argent - conférences/débats

dépôt de paniers de légumes BIO - café associatif - sandwicherie en été - club tarot, scrabble, belote - aide aux personnes âgées - location de vélos - lieu d'échanges - dépôt de livres - salon de thé - lieu de troc, échange de services et de biens - commerce social et solidaire - jeux de société et livres - point relais pour les courses : pharmacie, cordonnerie - cybercafé avec assistance éventuelle à l'utilisation d'internet - organisation d'activités manuelles

3° Seriez-vous favorable à un rachat des murs et une remise aux normes, impliquant des travaux de rénovation, par la commune.

- o Oui **45** 68,18%
- o Non. **8** 12,12%
- o Ne sais pas. **13** 19,70%

4° Si ce nouvel établissement ouvrait, pourriez-vous vous y rendre de façon régulière pour faire des achats dans le rayon épicerie, pour y boire un verre et/ou manger sur place ?

- o Oui, certainement **48** 72,73%
- o Oui, probablement **11** 16,67%
- o Non, probablement pas **1** 1,52%
- o Non, certainement pas **1** 1,52%
- o Ne sais pas **3** 4,55%

Pour quelles raisons ?

Lieu de rencontre, d'échanges, de convivialité - donner un peu de vie au bourg - encourager le commerce local - rencontrer des personnes autres que ses proches - nouer peut-être de nouvelles amitiés - surtout boire un coup avec les copains - par solidarité - il existe un manque et une certaine nostalgie - proximité de chez moi - contribuer à la survie du village - éviter les déplacements en voiture - ces commerces ont déjà existé dans le passé avec échec

5° Avez-vous des suggestions ou propositions à formuler?

Pourquoi pas des activités variables suivant les jours de la semaine (producteurs, jeux de société, aide pour des problèmes administratifs...) ?- démarrer l'activité avec des bénévoles pour tester la viabilité - ce serait votre argent est-ce que vous feriez cette acquisition ? - il faudrait que les Lanloupais y viennent ainsi que les élus car si ça fait comme le camion épicerie... - faire un lieu authentique autour de l'église - faire appel à un investisseur privé - maison pour personnes âgées en logements individuels - installation de kiné et infirmière - achat et travaux par la commune puis mise en gérance - démarrage par action bénévole-pourrait être ouvert que le matin ou l'après-midi l'hiver, toute la journée, l'été - développer les partenariats avec les acteurs du tourisme

Êtes vous ?

- o Résident(e) principal(e) **57** 86,36%
- o Résident(e) secondaire **8** 12,12%

Dans quelle tranche d'âge vous situez vous ?

- o Moins de 25 ans. **0**
- o de 25 à 40 ans. **6** 9,09%
- o de 40 à 60 ans. **23** 34,85%
- o Plus de 60 ans. **40** 60,61%

INSTALLATION DU PYLÔNE DE TELEPHONIE MOBILE



Site avant travaux



Creusement de la fosse



Préparation du ferrailage



Positionnement du socle



Coulage de la dalle (60 m³)



Pose de la clôture



Montage du mât au sol



Armoires techniques



Montage des antennes





La grue est en place



Déplacement latéral



et c'est parti pour le levage



Mise en place . . .



. . . et libération après fixation au sol



Câblage terminé



Ne reste plus qu'à attendre la mise en service



de Kerjolis

Vues



de Boulsec'h

De Lanloup à la Louisiane - de la Louisiane à Lanloup



Nous sommes en 1854 en Louisiane.

Un évêque breton, fondateur du diocèse de Natchitoches qui deviendra celui de Shreveport quelques années plus tard, lance un appel à la recherche de missionnaires prêts à se rendre en Louisiane, où Protestants et Juifs sont très nombreux.

Un jeune séminariste lanloupais du village de Kerverret, Jean PIERRE, fut le premier à y répondre, quatre suivirent au fil des ans dont deux autres Costarmoricains.

La mission de ces prêtres, qui partirent du port du Havre pour se rendre dans des contrées éloignées de Louisiane, fut d'aider les malades lors de la troisième épidémie de fièvre jaune, la plus dévastatrice enregistrée dans l'histoire des États-Unis. Un quart de la population de Shreveport sera décimé.

Ils succomberont tous à cette épidémie, en 1873, à tour de rôle, contaminés par la maladie.

Depuis lors, ils sont considérés comme étant des "martyrs de la charité".

Nous sommes en 2019 à Lanloup.

Une délégation du diocèse de Shreveport, en Louisiane mène des recherches sur les traces de ces prêtres originaires du diocèse de Saint-Brieuc.

Le Père Peter Mangum et le Docteur Cheryl White, professeur émérite d'histoire à l'université de Louisiane, se rendent notamment à Lanloup, commune de naissance du prêtre Jean PIERRE. Ils souhaitent découvrir l'église et le village où il est né le 24 septembre 1831 et a grandi.



Mardi 26 février, plusieurs membres du conseil municipal les ont accueillis et leur ont fait découvrir le patrimoine de Lanloup avant de les recevoir à la Mairie où l'acte de naissance de Jean PIERRE leur a été remis.

Ils nous ont alors appris qu'une des avenues principales de la ville de Shreveport, 250 000 habitants, portait le nom du Lanloupais et qu'au sein de l'église Sainte-Trinité de Shreveport, des vitraux rendent hommage à chacun des prêtres "qui ont donné leur vie à la population locale".

"Leur histoire a laissé une grande trace chez nous" précisent-ils.

Voici ce qui sera écrit dans une gazette de Shreveport :

"Pendant trois semaines, le Père Pierre, le jour et la nuit, n'a cessé de visiter les pestiférés. Sa charité s'étendait à tous : là où il ne pouvait pas porter secours, il portait du moins des paroles de consolation. Aux malades abandonnés, il prodiguait les plus tendres soins d'une mère. Epuisé de fatigue, il est tombé et tant de poison aspiré chaque jour l'ont tué.

La douleur causée à tous par la nouvelle de cette mort a fait taire un instant les douleurs privées.

Ce n'est pas seulement un saint prêtre que nous avons perdu, chacun de nous a perdu en lui un ami et notre ville un de ses plus éminents citoyens. La mort du Père Pierre est une calamité publique".

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Depuis le 1er janvier 2019, le nom de notre agglomération de communes a été modifié pour devenir **Guingamp-Paimpol Agglomération**.

Notre Agglomération se dote également d'un slogan : "**De l'Armor à l'Argoat**" afin de renforcer sa visibilité et son rayonnement même au delà des 57 communes qui la composent.

Cette évolution s'accompagne aussi d'une nouvelle identité visuelle.

La typographie du logo traduit le mouvement, le trait d'union entre Guingamp et Paimpol symbolise le lien entre les deux villes connues à l'échelle nationale et les trois bandes de couleur expriment les particularités de ce territoire: le bleu pour la mer et le littoral, l'orange pour la terre et le vert pour la ruralité.



Ces changements s'accompagnent d'un nouveau site internet : www.guingamp-paimpol-agglo.bzh sur lequel vous trouverez les dernières actualités et les informations relatives aux différents services de l'Agglomération.

De plus, et afin de faciliter vos démarches, l'Agglomération vient de mettre en place un numéro de téléphone unique. Quelle que soit votre demande, contactez le **02 96 13 59 59**

11 Rue de la Trinité 22200 Guingamp
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Amélioration de l'habitat

Avec le programme d'aides "Energie & Adaptation" de l'Agglomération, vous pouvez bénéficier, sous conditions, d'un accompagnement technique (diagnostic et aide à la décision) et de financements conséquents :

Subventions	- de l'Agence Nationale de l'Habitat, - de l'Agglomération,
Prime	"Habiter Mieux"...

pour réaliser un certain nombre de travaux.

Si l'amélioration de la performance énergétique est l'un des critères principaux d'éligibilité au programme, l'Agglomération apporte également, dans un contexte de vieillissement croissant de la population, une réponse en matière de confort de vie et de maintien à domicile.

Remplacement d'une chaudière, installation d'une VMC et amélioration de l'isolation des combles et des fenêtres. . . . après travaux, le gain énergétique est de 32%

Les permanences "Energie & Adaptation" pour la commune de Lanloup se tiennent chaque 2ème jeudi du mois de 13h30 à 16h30 sur le site de Plourivo, 2 Rue Lagadec

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, PLUI, a été prescrit le 26 septembre 2017 sur l'ensemble du territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Ce document d'urbanisme à l'échelle de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, EPCI, étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et le formalise dans des règles d'utilisation du sol.

Il dote le territoire d'une vision prospective de 10 à 15 ans à l'échelle de l'intercommunalité.

En attendant l'approbation du PLUI, les documents d'urbanisme communaux existants, Plan Local d'Urbanisme et carte communale, continuent d'exister et s'appliquent aux autorisations du droit des sols.

Fleurs de printemps à Lanloup



Journal Communal de Lanloup
Directeur de la publication : Yannick Le Bars
Rédaction : Commission Communication
Mise en page/impression : Commission Communication/Mairie
Distribution : équipe municipale
Dépôt légal : à parution 250 exemplaires